

Nombre d'emplois (exploitants et scieurs) en 2009



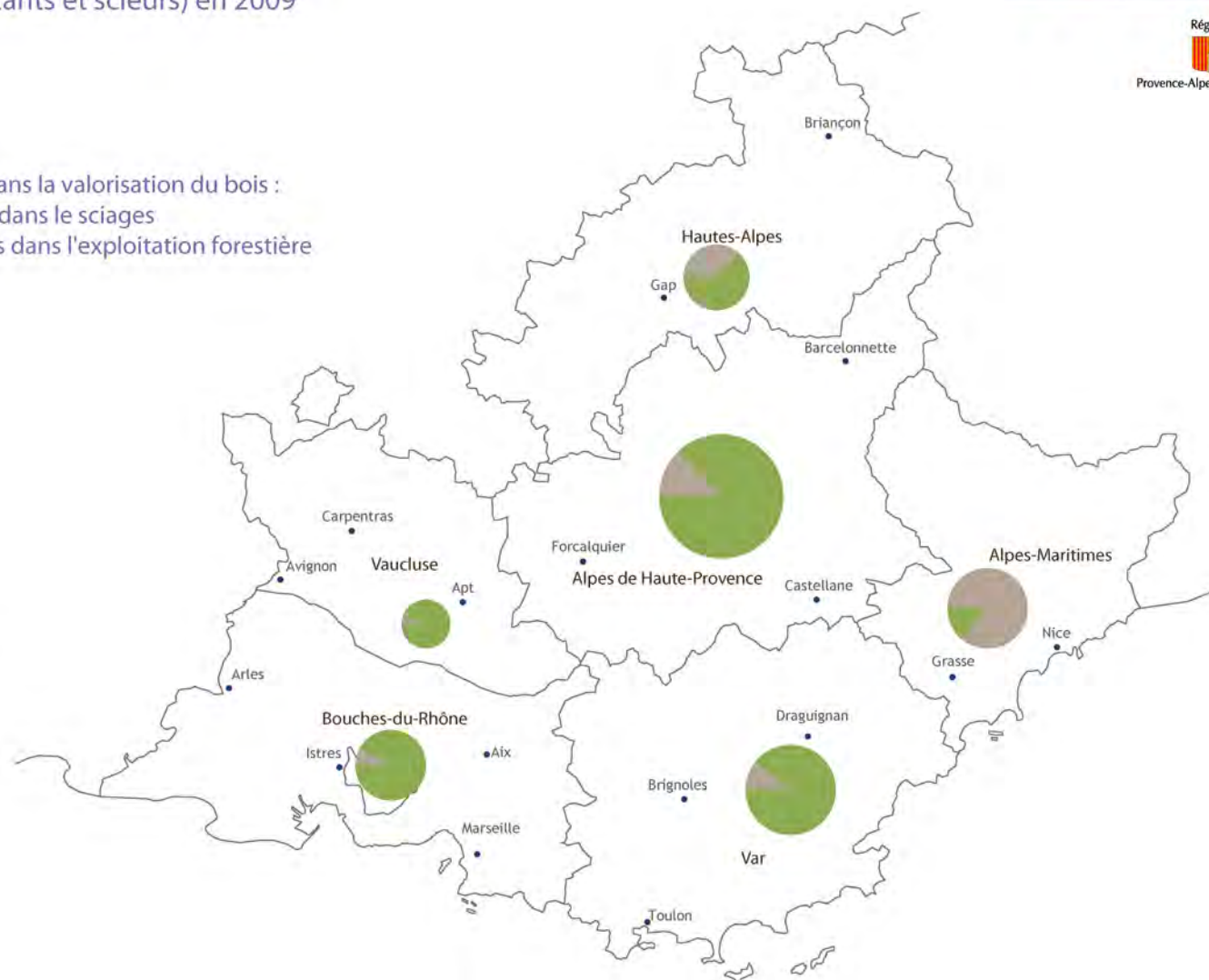
332 emplois dans la valorisation du bois :
- 87 emplois dans le sciage
- 245 emplois dans l'exploitation forestière

NOMBRE D'EMPLOIS



■ Emplois dans l'exploitation forestière
■ Emplois dans le sciage

■ Villes principales
□ Limites départementales



LA COMMERCIALISATION DES BOIS EN FORET COMMUNALE

Les enjeux de l'exploitation du bois

L'exploitation de bois est un acte majeur de la gestion durable des forêts. Les enjeux d'une coupe sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux.

Les coupes et récoltes de bois sont fondamentales pour l'économie locale car elles permettent de **générer des revenus** pour le propriétaire forestier (financement de la gestion) et de **créer et maintenir des emplois locaux** non délocalisables en milieu rural.

La mobilisation de **300 à 500 m3 de bois représente 1 équivalent temps plein** (ETP) annuel dans la filière bois (gestion, exploitation, transport, transformation, mise en œuvre). Plus les bois sont de qualité, plus le rapport aux emplois locaux créés est favorable.

Du point de vue environnemental, la coupe va permettre de régénérer la forêt qui naturellement meurt tôt ou tard. La récolte et le rajeunissement des peuplements sont un enjeu majeur pour : le développement de la biodiversité (ouverture de milieux) ; la prévention des risques de montagne (garantir le maintien de peuplements sains); et la prévention des risques incendie (enlever de la matière combustible).

L'ouverture des peuplements forestiers permet également d'entretenir le paysage ; de rendre la forêt plus accessible aux usagers (randonneurs, chasseurs...) ; et de favoriser la faune sauvage.

De la coupe à la vente

Pour le propriétaire, la décision de vente est guidée par trois éléments :

- l'aménagement forestier, document de gestion durable qui planifie notamment les coupes et les travaux ;
- le marché du bois et la volonté du propriétaire à l'instant t ;
- les aléas climatiques qui peuvent engendrer des dégâts aux peuplements impliquant ainsi une récolte et la vente des produits.

Les étapes de la mise en vente d'une coupe sont les suivantes :

1. Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes (parcelles et volumes présumés) sur la base de l'aménagement
2. Le conseil municipal décide de la procédure et de la forme de vente
3. L'opérateur ONF procède au martelage des bois (marquage des bois destinés à la coupe)
4. Le maire fixe le prix de retrait (prix au-dessous duquel la coupe ne sera pas vendue)
5. L'ONF met en vente la coupe
6. Le maire accepte ou refuse la meilleure offre commerciale.

Les modes de vente en forêt communale

La commune peut choisir entre **2 procédures de vente** : par appel d'offres ou en gré à gré ou à l'amiable (dont contrats d'approvisionnement).

Il y a **4 formes de vente** (ou « modes de délivrance ») possibles, à choisir selon le volume de bois mis à la vente, les essences représentées et les caractéristiques de la parcelle (accès, pente...) :

	Bois sur pied <i>Volume estimé sur pied</i>	Bois façonnés <i>Volume réel mesuré après exploitation</i>
Ventes en bloc	Ventes en bloc et sur pied	Ventes en bloc et façonnés
Ventes à la mesure	Ventes sur pied à la mesure	Ventes façonnés à la mesure

 **Contrat pluriannuel d'approvisionnement**

Contrat pluriannuel d'approvisionnement

En PACA, ce type de contrat commence à émerger. Le précédent contrat Etat-ONF (2007-2011) prévoyait que 35 % du volume total vendu en 2011 le soient par contrat.



Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



La « lettre certifiée »
de PEFC PACA

N°01 – AVRIL 2011

édito

L'importance de la forêt, publique et privée en PACA, lui confère un rôle de premier plan en termes de production de bois, de protection des milieux et de fonction sociale.

Le premier acte de gestion est de réaliser un document de gestion : aménagement forestier pour les forêts des collectivités, plan simple de gestion (PSG) ou code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) pour les forêts privées.

Gérer, c'est s'engager !

Aujourd'hui, face à l'opinion publique, il ne suffit plus de « bien faire », faut-il encore le prouver, le faire savoir et s'engager dans une démarche d'amélioration continue.

La certification forestière PEFC permet ainsi d'offrir à l'ensemble de la filière forêt-bois en PACA une vitrine pour valoriser la gestion forestière réalisée.

Daniel QUILICI –
Président de PEFC PACA



PEFC PACA
Pavillon du Roy René – CD7 Valabre
13120 GARDANNE
Tél. : 04.42.65.78.15
Fax : +04.42.51.03.88
Mail : pefc@ofme.org

> www.ofme.org/pefc-paca
> www.pefc-france.org

2011, ANNEE INTERNATIONALE DES FORETS

Les Nations Unies ont décrété 2011 année internationale des forêts. Sylviculture, patrimoine forestier, biodiversité, loisirs, bois énergie, bois construction...la forêt fait partie de notre quotidien.

Quatre thèmes portés par le ministère du Développement durable

Les forêts françaises relèvent principalement de la responsabilité du ministère de l'Agriculture mais le ministère du Développement durable est aussi concerné, en particulier par les quatre problématiques suivantes : biodiversité, matériaux de construction durable, changement climatique et risques. Le message principal retenu au niveau national est directement issu de conclusions du Grenelle Environnement en 2007 : « Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts. »

La forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avec plus de 1 200 000 hectares de forêt (3^{ème} rang en France), soit 38% du territoire de PACA, la forêt régionale occupe le premier rang de l'espace régional devant l'agriculture. La forêt continue son expansion : 916 000 hectares en 1975, 1 016 000 en 1985 et 1 210 000 hectares en 1992. En PACA, elle se répartit de la sorte :

- Var : 355 000 ha
- Alpes-de-Haute-Provence : 338 000 ha
- Alpes-Maritimes : 228 000 ha
- Hautes-Alpes : 199 000 ha
- Vaucluse : 134 000 ha
- Bouches-du-Rhône : 105 000 ha.

Une forte proportion des forêts est privée : 70% contre 20% de forêts communales et 10% de forêts domaniales.

LE ZOOM DU MOIS



> Actions de conseils et suivi des propriétaires

- Aide au remplissage du dossier lors de l'adhésion ou de la réadhésion ;
- Explication des différents points du cahier des charges ;
- Contrôle des engagements lors d'une visite sur le terrain.

> Actions de communication :

- Documentation générale ;
- Informations courantes à travers les sites Internet PEFC PACA et PEFC France ;
- Lettre d'info



Les panneaux en bois PEFC proposés aux propriétaires certifiés



La documentation pour les propriétaires, les exploitants et les entreprises



L'affiche pour les communes « Commune engagée dans la certification PEFC »

LA CERTIFICATION PEFC EN PACA

Le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) est un système de certification se basant sur des critères de gestion durable des forêts, reconnus sur le plan international.

Qu'est-ce que PEFC ?

C'est une démarche individuelle de chaque propriétaire et de chaque entreprise qui souhaite afficher leur engagement dans la gestion forestière durable. C'est également une démarche concertée au sein de l'association PEFC PACA entre l'ensemble des acteurs (producteurs / exploitants – transformateurs / consommateurs – usagers de la forêt)

Quelles sont les missions de PEFC PACA ?

Une chargée de mission assure l'animation et la gestion courante : l'enregistrement des propriétaires, la gestion comptable, la mise à jour des documents relatifs à la politique de qualité définie par PEFC PACA, le contrôle des propriétaires et des exploitants, la représentation de PEFC PACA lors de diverses manifestations...

Quelle est la politique de PEFC PACA ?

L'entité régionale compte 13 membres répartis en trois collèges. Le but de cette approche consensuelle propre à PEFC est que l'ensemble de la filière participe et s'implique dans la définition de la politique de qualité de la gestion forestière durable (PQGF) dont les thématiques sont :

- Le développement de la gestion des forêts ;
- La chasse ;
- Les entreprises d'exploitation ;
- Le développement du travail partenarial ;
- La promotion de PEFC.



DES PARTENAIRES A VOTRE ECOUTE

Pour tout renseignement, vous trouverez un réseau de partenaires

PEFC PACA	Pavillon du Roy René – CD7 Valabre – 13120 Gardanne Tél. : 04.42.65.78.15 – pefc@ofme.org
PEFC France	6 avenue St Mandé – 75012 Paris – 01.43.46.57.15 – www.pefc-france.org
ONF méditerranée	46 avenue Paul Cézanne – 13098 Aix en Pce Cedex 2 – 04.42.17.57.00 – www.onf.fr
CRPF PACA	7 impasse Ricard Digne – 13004 Marseille – 04.95.04.59.04 – paca@crpf.fr
Coopérative Provence Forêt	Europôle de l'Arbois – BP 50005 – 13545 Aix En Pce Cedex 4 – 04.42.90.73.37 - www.provenceforet.fr



L'État

En PACA, l'État est propriétaire de 135 500 ha de forêt. La surface forestière domaniale certifiée est de 124 150 ha.

La surface non certifiée (11 350 ha) correspond au camp militaire de Canjuers (Var).



LES CHIFFRES

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tous les mois retrouvez l'état d'avancement de la certification forestière en PACA à travers le bilan mensuel.

> <http://www.ofme.org/pefc-paca/adhesions>

Les collectivités

Dans la région, la surface forestière occupée par les forêts des collectivités s'élève à 287 800 ha. Actuellement 127 propriétaires publics (hors État) sont entrés dans la démarche PEFC et ont fait certifier leur forêt. Cela représente une surface certifiée de 134 600 ha soit 47 % de la surface forestière des collectivités.

Les privés

La surface forestière privée occupe 864 000 ha en PACA. Aujourd'hui, seuls 2 % sont certifiés. Ce pourcentage correspond à une surface de 17 000 ha et concerne 106 propriétaires.

Sources : IFN Cycle 3

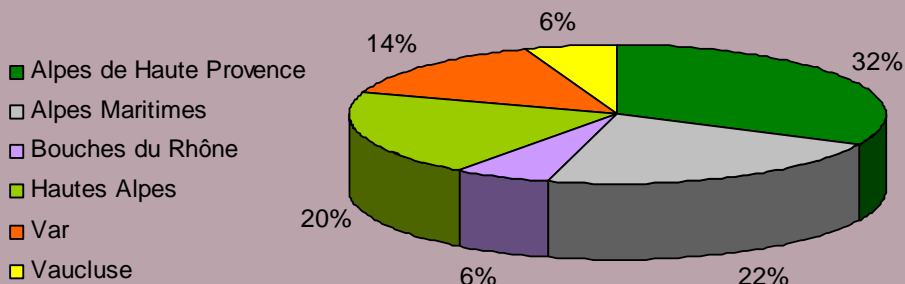
Focus sur les chiffres du mois de Mars 2011

- 275 760 ha certifiés (22 % de la surface régionale) ;
- 234 propriétaires certifiés (127 collectivités, 106 privés, l'État) ;
- 58 entreprises disposant d'une chaîne de contrôle valide.

SURFACE CERTIFIEE PAR DEPARTEMENT

> Graphique représentant la répartition de la surface certifiée (275 760 ha) au sein de chaque département en mars 2011

La majorité des surfaces certifiées se trouve dans les Alpes-de-Haute-Provence. Viennent ensuite les départements des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes



LA PROGRESSION DU MOIS

- > + 14 % de surfaces privées certifiées (+ 22 % en nombre)
- > + 1 % de surface publique certifiée (+ 2 % en nombre)



LE SITE INTERNET REGIONAL PEFC PACA

Retrouvez toutes les informations sur la certification forestière en PACA.

Un outil à destination des propriétaires forestiers, des professionnels de la filière forêt-bois en PACA.

Ce site Internet, officiellement en ligne depuis le 15 avril 2011, fait partie des sites partenaires de l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne. Il vient compléter l'espace dédié à l'entité régionale PEFC PACA sur le site de PEFC France.

> **Le 21 mai à Saint Zacharie (83)**

Journée de la filière bois dans le Var "Avec la forêt du Var, construisons notre avenir "

Contact : CG 83 - Fabienne Tanchaud
(04.94.18.40.86)

> **Du 27 mai au 29 mai : 2^{ème} salon Ecologir à Mougins (06)**

Trois jours pour découvrir ce salon de la construction écologique, de l'habitat sain & bois dans les Alpes-Maritimes

www.salonecologir.com

> **Du 17 au 19 juin : l'appel de la forêt dans les Hautes-Alpes**

Deux journées pour redécouvrir la forêt et ses fonctionnalités, promouvoir le bois et les métiers du bois au travers d'animations ludiques, d'expositions, de promenades, de tables rondes, ... Un événement respectueux de l'environnement à partager en famille.

> **Assemblée générale de PEFC PACA**

L'assemblée générale de PEFC PACA qui réunit statutairement tous les administrateurs de l'Entité aura lieu en juin 2011.

Organisé en quatre rubriques, il met à disposition des propriétaires, des gestionnaires et des exploitants forestiers un ensemble de documents permettant de comprendre, de s'engager et de suivre l'évolution de la certification forestière PEFC en région PACA :

- Présentation du système PEFC et des référentiels de certification ;
- Les activités de l'association PEFC PACA ;
- Les conseils, démarches et documents pour s'engager dans la démarche ;
- La liste des propriétaires et des entreprises certifiés en PACA.



> www.ofme.org/pefc-paca/



PEFC PACA
Pavillon du Roy René – CD7 Valabre
13120 GARDANNE
Tél. 04 42 65 78 15 - Fax 04 42 51 03 88
> pefc@ofme.org
> www.pefc-france.org

Directeur de la publication : Daniel Quilici
Rédaction : Stéphanie Singh
Crédits photographiques : J. Delpire – S. Singh



Les Communes forestières, un réseau pour représenter et accompagner les communes dans leurs projets forêt bois

Un réseau au service des communes, structuré aux échelles départementale, régionale et nationale.

Le réseau des Communes forestières vise l'amélioration, le développement et la valorisation du patrimoine forestier des communes en œuvrant pour une gestion durable répondant aux attentes de la société et plaçant la forêt des collectivités en élément fort du développement local.

Plus de 5000 communes sont regroupées au niveau national. 44 associations départementales ou bi-départementales et 10 unions régionales ou interrégionales constituent l'organisation de proximité du réseau animé par la Fédération nationale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau est particulièrement développé. Regroupant plus de 500 communes (sur les 963 que compte la région), il constitue une **force de proposition** vis-à-vis de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements **pour la définition de leurs politiques forestières adaptées au contexte de la forêt méditerranéenne.**

Structuré autour de 5 associations départementales et d'une union régionale, employant au total une vingtaine de salariés, il offre une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois.

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'association regroupe 117 communes sur les 200 que compte le département. Elle emploie actuellement une chargée de mission spécialiste du bois-énergie, à travers l'animation du relais départemental de la Mission régionale bois énergie, et une assistante sur des missions administratives et de secrétariat. Elles bénéficient du support du réseau régional sur les autres thématiques, en particulier sur les démarches territoriales, la prévention des incendies, la gestion durable des forêts et toutes les questions relatives à la filière forêt bois.

Les Communes forestières se donnent pour missions de :

Représenter les communes forestières et défendre leurs intérêts

- Auprès des pouvoirs publics, Départements, Région, Ministères et administration
- Participation aux diverses instances traitant de la forêt
- Travail en commun avec les différents partenaires de la filière forêt bois

Organiser la mise en place de partenariats

- Avec l'Office National des Forêts
- Avec les membres de la filière
- Avec les collectivités territoriales (départements et régions)
- Avec d'autres organismes (associations d'élus, ADEME...)

Aider les maires à exercer leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiment et de responsable de la sécurité, en les accompagnant dans tous leurs projets forêt/bois.

- Information / Formation des élus
- Appui aux projets forestiers territoriaux pilotés par les intercommunalités ou les Pays (ex. : Charte forestière de territoire)
- Accompagnement de l'idée à la mise en place et appui pour le fonctionnement des chaufferies bois énergie
- Appui à l'engagement dans la certification de la gestion durable des forêts PEFC
- Accompagnement pour l'exercice des responsabilités en lien avec la prévention des incendies (particulièrement pour le débroussaillage)
- Appui personnalisé sur toutes les questions forêt bois

Adhérents aux Communes forestières en 2010



117 adhérents aux Communes forestières
59 % des communes
60 % de la forêt communale

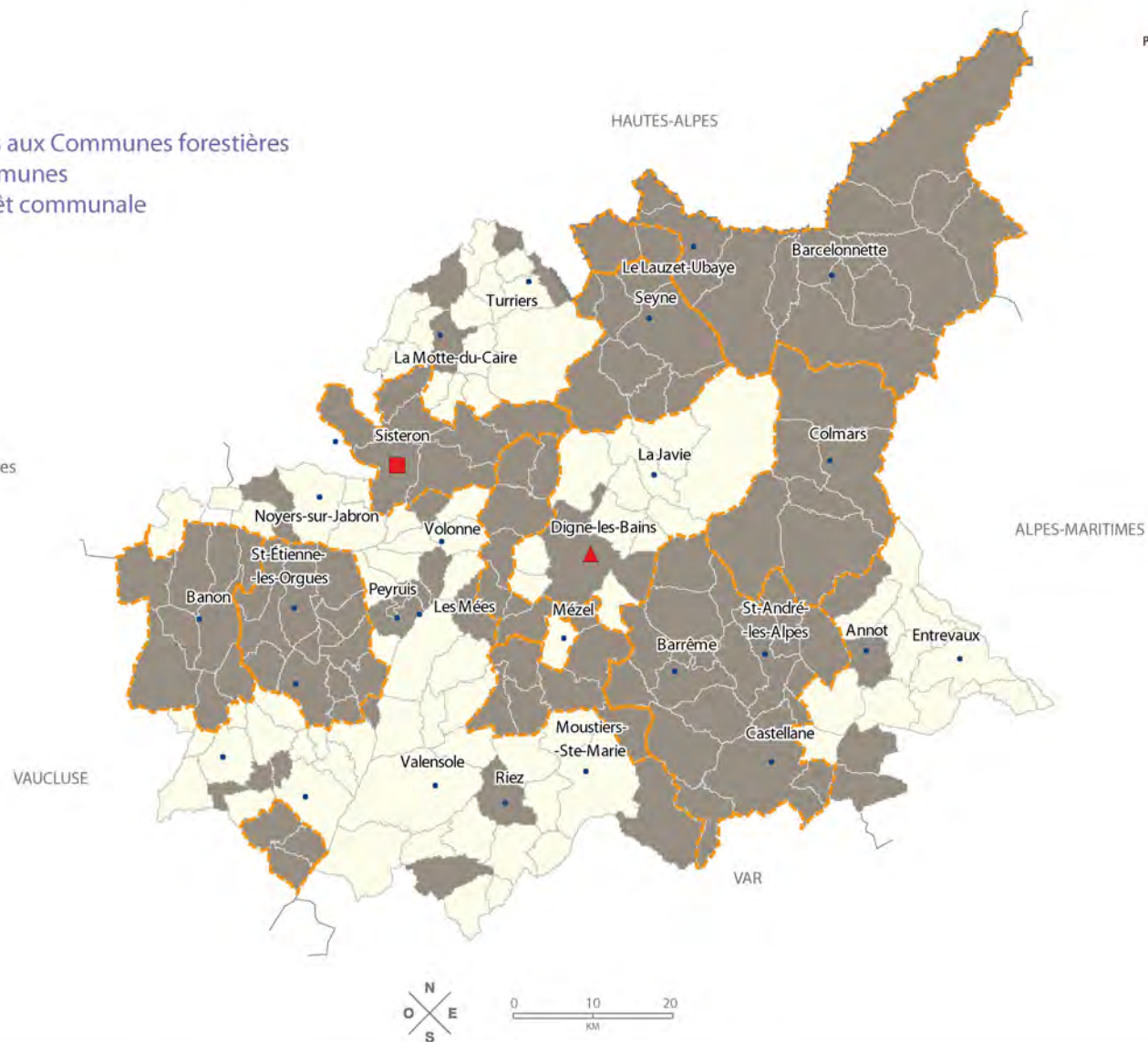
COMMUNES

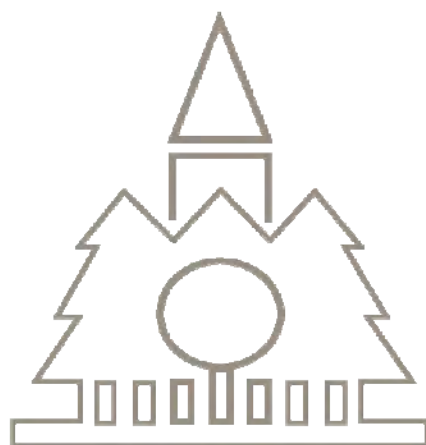
- Adhérentes aux Communes forestières
- Non adhérentes aux Communes forestières
- ▭ EPCI adhérentes

BUREAUX

- ▲ Siège des Communes forestières 04
- Siège des Communes forestières PACA

- Villes principales
- Limites départementales





Communes forestières Alpes de Haute-Provence

42 boulevard Victor Hugo, 04000 Digne les Bains
Tél./Fax 04 92 35 23 08, contact04@communesforestieres.org

www.ofme.org

